

**Auteur, titre et références du texte :**

A. Angot, « Note sur la Croisade apocryphe de Mayenne en 1158 », dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1900, n° 16, p. 439-441.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 11 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0040

**Texte relu par :**

J. Baignard  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 76\1900\16).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

## NOTE SUR LA CROISADE APOCRYPHE DE MAYENNE EN 1158

Pendant deux ans ç'a été le plaisir de quelques-uns d'annoncer de semaine en semaine qu'une réponse accablante allait être faite d'abord à la première, puis à la seconde des brochures que j'ai publiées sur le fait absolument controvérsé d'une croisade mayennaise en 1158. Aujourd'hui on préfère dire que je suis venu à récipiscence et que j'admets la croisade.

Le second volume du *Dictionnaire de la Mayenne* dont l'apparition ne tardera guère, montrera à ceux qu'on abuse ainsi, et avec de nouvelles preuves, que Jean-Baptiste de Goué était un faussaire de profession qui, non content de mettre sur pied des chevaliers et d'inventer des moines chroniqueurs, ne craignait pas de produire ses faux même dans les pièces de procédure. On pourra voir aussi au dictionnaire les articles : La Ferrière, Le Goué, Mayenne.

Je saisis l'occasion pour éclaircir deux points :

Dans *l'Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes*, ouvrage manuscrit considérable dont il existe de nombreuses copies, il est fait deux fois allusion à la croisade de Mayenne. Ceux qui tiennent à innocenter Jean-Baptiste de Goué, pourraient être amenés à conclure de ce travail a été terminé pour sa partie principale vers 1666, que l'événement mayennais de 1158 était connu avant Ménage (1683). Mais ce raisonnement ne vaut rien. Il n'existe aucune copie de la *Généalogie de Quatrebarbes* antérieure au XVIII<sup>e</sup> s. et toutes sont continuées, ou annotées, ou interpolées jusqu'à cette époque.

En second lieu, la charte LXXV<sup>e</sup> du cartulaire imprimé de la Couture mentionne Foulques Riboul qui, partant pour la Terre-Sainte, fait quelques libéralités aux religieux. Et l'on sait qu'un Foulques Riboul figure dans la liste des pancartes de Goué. Bien plus, au nombre des témoins de la charte LXXV<sup>e</sup> est Guillaume Epéchel qu'on trouve aussi dans la croisade mayennaise. Enfin le document est daté, par les éditeurs, de l'année 1158. Est-ce pour le coup une preuve qu'il y eut des croisés en 1158 ? — C'est une preuve du contraire. — Comment cela ? — Parce que la charte a été faussement datée, les éditeurs s'étant fondés précisément pour en fixer l'époque sur la date de la fausse croisade. — Mais la preuve ? — La preuve, c'est que l'un des témoins de Foulques Riboul est Foulques, doyen de la Couture, qui paraît seulement dans des chartes datées de 1189 à 1218. Par ailleurs

il n'y a pas à se méprendre sur l'identité du Foulques Riboul de la charte LXXV<sup>e</sup>, car il y est donné comme père d'Hubert Riboul et il reparaît de nouveau avec son fils, en 1189, dans la charte CLII<sup>e</sup> du même cartulaire de la Couture. L'introduction dans les prétendues listes de 1158 d'un chevalier qui s'est croisé après 1189 est donc une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la fausseté de la croisade mayennaise. Elle montre seulement le procédé du sire de Goué, qui avait, pour équiper sa croisade, cherché des noms çà et là. Ce serait même le seul côté digne d'étude de son pastiche frauduleux, que de rechercher à quels documents il peut avoir emprunté les noms qu'il n'a pas simplement inventés.

Veut-on encore une remarque piquante ? Le dépôt aux Archives départementales de la Mayenne du chartrier de Goué y a fait découvrir le manuscrit original d'une généalogie de la famille de la Ferrière, fautive pour une bonne partie, et fabriquée aussi par M. de Goué, allié de très près aux La Ferrière. Or, il n'y a qu'à comparer les écritures pour reconnaître que la main qui a écrit ce document frelaté est celle aussi qui annota comme on sait la première pancarte de la croisade, corrigeant les lapsus et les bévues du moine employé comme copiste par le sire de Goué. Peut-on être pris davantage sur le fait et pour ainsi dire en flagrant délit ?

A. ANGOT.